



Dates de ramassage des déchets verts pour l'année 2019

1^{er} Semestre

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
Mardi 8	Mardi 5	Mardi 5	Mardi 2	Mardi 14	Mardi 4
Mardi 22	Mardi 19	Mardi 12	Mardi 16	Mardi 28	Mardi 18
		Mardi 26	Mardi 30		Mardi 25

2nd Semestre

<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Mardi 9	Mardi 6	Mardi 3	Mardi 8	Mardi 19	Mardi 10
Mardi 23	Mardi 20	Mardi 17	Mardi 22	Mardi 26	Mardi 17
		Mardi 24	Mardi 29		

Seuls les déchets non souillés sont récupérés :

Le bois, les branchages, les brindilles, d'un diamètre de 10 cm au maximum et présentés en fagots **d'une longueur maximum de 1 mètre**, l'herbe (coupe de gazon, mauvaises herbes...), les feuillages, les fleurs fanées...

Présentez-les dans vos propres récipients (poubelles, seaux...) ou sacs en plastique ouverts. Le poids des fagots ou des sacs est au maximum de 25 kg. La quantité totale maximale, par collecte et par foyer de fagots et de contenants ne doit pas être supérieure à 20 unités.

En cas de pics de production de déchets végétaux (lors de périodes de taille par exemple), il est suggéré de répartir ces déchets sur plusieurs collectes, jusqu'à épuisement du stock.

En dehors des collectes et pour les grandes quantités, les déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie de Caraman du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Ne sont pas récupérés :

La terre, le terreau, les cailloux, pierres, graviers, morceaux de brique, les ferrailles, plastiques, gravats, les déchets végétaux souillés (produits chimiques, autres matières...), les déchets végétaux en vrac ne pouvant être ramassés d'un geste.

Rappel : ne pas utiliser de sacs à gravats « format chantier » (type big bag).

ATTENTION !

Les collectes s'effectuent au porte à porte sur l'ensemble des voies publiques de la commune, hors chemins privés et très tôt le matin (pensez à sortir vos déchets la veille).

Il est à noter que le camion de ramassage ne passera pas une seconde fois pour les déchets qui auraient été sortis trop tardivement.



Le ramassage des encombrants n'est plus effectué sur le territoire de la commune.

C'est le **SIPOM** de Revel qui gère la collecte de nos déchets.

☎ 05.62.71.22.83

Site : <http://www.sipom.fr>



Rattrapage des jours fériés

Ordures ménagères

En règle générale, les camions assurent la collecte le lendemain. Pour toute interrogation, contactez le SIPOM au 05.62.71.22.83 ou par mail (via leur site/rubrique contact).



Les sortir la veille

Ma semaine

LUNDI

Ordures ménagères



MARDI

Déchets verts
selon planning
au dos



MERCREDI

Tri sélectif



JEUDI

Ordures Ménagères



Ordures Ménagères

Les containers d'ordures ménagères ne doivent pas recevoir de verre, de déchets verts et de déchets spéciaux (piles, bois...)

Tri sélectif

Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartons et papiers.

Piles usagées

Une colonne de récupération pour piles usagées est à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Verre

Des conteneurs sont répartis sur la commune aux endroits suivants:

Avenue Jacques Prévert
Avenue Victor Molinier
Avenue Joseph Huc
Route de Bordeneuve
Route de Lauzerville
Avenue René Cassin
Route de la Saune



Déchetterie

Nous avons accès à la déchetterie de Caraman, située route de Cambiac. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18 h.

☎ 05.61.81.43.79

Site : www.trifyl.com

Trifyl

Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés est l'organisme qui gère cette déchetterie.

Limitons nos déchets

Stop pub:

Des autocollants sont disponibles en mairie.

Textiles et Chaussures:

Une colonne est à votre disposition avenue Joseph Huc. (stade Marie Cesses)

